



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOUT 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 26 août 2019 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Messieurs Richard Pitre et Ricky Soly, ont justifié leurs absences.

~~~~~

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

## **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2019-08-298

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de débiter les travaux de réfection de diverses rues 2019
3. Réclamation pour dommages et intérêts – Concession restaurant du terrain de balle résolution 2019-07-246
4. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-08-299

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOUT 2019

## 2. *Autorisation de débiter les travaux de réfection de diverses rues 2019*

**CONSIDÉRANT** que par l'entremise de la résolution 2019-07-256 nous avons adjuger un mandat de réfection de diverses rues à Sintra inc. et ce, conditionnellement à :

- L'approbation du Règlement d'emprunt 631-2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- L'obtention de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan d'une résolution déléguant la compétence à la municipalité de Saint-Esprit relativement à des travaux de réfection d'une partie du chemin Louis-Philippe-Lesage;
- La conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de voirie relativement à des travaux de réfection d'une partie du chemin Louis-Philippe-Lesage.

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour nous avons obtenu l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère ainsi que la résolution no. 5233-07-2019 de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan nous déléguant sa compétence;

**CONSIDÉRANT** que l'entente intermunicipale, de délégation de compétence en matière de voirie, relativement à des travaux de réfection d'une partie du chemin Louis-Philippe-Lesage, n'est à ce jour pas signée avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :**

2019-08-300

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MODIFIER** la résolution 2019-07-256 afin de permettre à la Cie Sintra inc. de débiter incessamment les travaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Esprit.

**DE RETIRER** à la résolution 2019-07-256 la condition relative à la conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de voirie relativement à des travaux de réfection d'une partie du chemin Louis-Philippe-Lesage avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

**QUE** copie de la présente soit acheminée à la Cie Sintra inc, ainsi qu'à la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. *Réclamation pour dommages et intérêts – Concession restaurant du terrain de balle résolution 2019-07-246*

CONSIDÉRANT que par l'entremise de la résolution 2019-05-180 nous avons octroyé un contrat à monsieur Carl Beudet-Ménard pour la concession du restaurant du terrain de balle;

CONSIDÉRANT que par l'entremise de la résolution 2019-07-246 nous avons dû procéder à la résiliation de l'entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle;

CONSIDÉRANT que suite à la résiliation du contrat, nous avons, le 9 juillet 2019, reçu par courriel une réclamation pour dommages et intérêts de monsieur Carl Beudet-Ménard et de madame Josianne Cyr, au montant de 2 923.71 \$, mentionnant une entente à l'amiable;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOUT 2019

CONSIDÉRANT qu'il apparaît souhaitable que la Municipalité accepte sans admission de sa part, de régler hors cour le litige, afin de mettre un terme à cette affaire et d'éviter des procédures judiciaires coûteuses pour les contribuables.

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

2019-08-301

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER que soit émis tel que réclamé, un chèque au montant de 2 923.71 \$, tel paiement étant conditionnel à la signature d'un document de quittance et transaction.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale par intérim à signer le document de quittance et transaction annexé à la présente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE.

~~~~~

#### 4. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 10, l'ordre du jour est épuisé.

2019-08-302

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

Nicole Renaud,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée